

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 19 décembre 2024 antérieurement à l'élaboration du PLU iHMB.
La Présidente,
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Elaboration du PLU iHMB arrêté le

Modification Modification simplifiée Révision

ECHELLE 1:5 000	PROCÉDURES		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023



Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

